

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

10/10/2019

# COMPTE-RENDU Espace Provençal

Rencontre du 10 octobre 2019  
à Marseille

Direction de la Biodiversité et de la Mer  
Service Déchets et Economie Circulaire

# ESPACE PROVENÇAL

Présidée par :

M. Anne CLAUDIUS PETIT, Conseillère Régionale

M. Philippe VITEL, Conseiller régional et Député honoraire du Var

---

**Présents** ; **ANNIBAL Alice**, chargée de mission - ADEME ; **BALBIS Rolland**, Président – CCLGV ; **BAZERQUE Marie-Françoise**, Directrice générale adjointe – DREAL ; **BONNET C.**, Directeur – AMP pays d’Aix ; **BUSSON Olivier**, représentant du SGAR - Préfecture de Région ; **CLAUDIUS-PETIT Anne**, Conseillère régionale – Région Provence Alpes Cotes d’Azur ; **DARIES Christophe**, Directeur traitement des déchets – MAMP ; **DE CAZENOVE Arthur**, Chef de projet – CR Provence Alpes Cotes d’Azur ; **DE PANDIS Morgane** – responsable service valorisation des déchets CCLGV ; **DI GIORGIO Jean-Guy**, Président – SITTOMAT ; **EV RAD Guillaume**, Chef de projet LIFE- CR Provence Alpes Cotes d’Azur, **FAISSOLLE Frédéric**, DGA – SIVED NG ; **FOGACCI Jean-François**, Directeur – SITTOMAT ; **GAIRALDI Olivier**, Chargé de mission – Région Provence Alpes Cotes d’Azur ; **GUIOL André**, Président SIVED ; **LABORDE Jean-Pierre**, chef UD 83 – DREAL ; **LION Alexandre**, adjoint Chef UD13 – DREAL ; **LAROCHE Aude**, Responsable Environnement – CC Cœur du Var ; **LEUTHY-MOLINA Christine**, Directrice – CITEO ; **LONGOUR Jean-Luc**, Président – CC Cœur du Var ; **MARTINELLI Patrick**, VP MPM; **MOUREN Rolland**, MAMP ; **PALAZZI Fabrice**, Directeur adjoint – MAMP ; **RAHOU Amaria**, responsable MREG83 ; **SANSONE Anne** – chef BEDD Préfecture 83 ; **SPANJAARD Thomas**, responsable opérations 13 – CITEO ; **VITRANT Jean-Luc**, délégué aux déchets – CCVG ; **VIALA Marie**, Conseillère environnement cabinet du Président - CR Provence Alpes Cotes d’Azur ; **VITALI Delphine**, Chef de service – CR Provence Alpes Cotes d’Azur

---

- Accueil café des participants à 9h30
- Début de la rencontre technique à 10h00

**Madame Anne CLAUDIUS PETIT** remercie les élus des collectivités du Var et de la Métropole Aix Marseille Provence ainsi que leurs services pour leur présence et l'intérêt porté à ces réunions de concertation nécessaires à la mise en œuvre des politiques régionales en matière de gestion des déchets.

Elle remercie également Monsieur BUSSON, représentant de la Préfecture de Région, Madame BAZERQUE Directrice adjointe de la DREAL Provence-Alpes-Côte-d'Azur et de Mr LION de la DREAL aussi, et salue la présence de Mme Leuthy Molina, directrice de Citeo Sud Est.

Enfin, elle remercie tout particulièrement M. VITEL de co-présider avec elle cette réunion et **lui propose de prendre la parole.**

**Monsieur VITEL** remercie l'ensemble des participants et rappelle combien la question des déchets est un sujet d'actualité qui lie la région avec ses 5 millions d'habitants au quotidien. Il insiste à ce titre sur l'engagement de la Région à travers le Plan Climat, devenu le fil conducteur des politiques régionales et dans lequel plusieurs mesures réelles concernent la prévention et la gestion des déchets.

**Madame Anne CLAUDIUS PETIT** introduit cette réunion en rappelant que :

- Le Plan de Prévention et de gestion des déchets est désormais opposable (voté le 26 juin), et qu'entre autres, le plan fixe des limites aux capacités de stockage par bassin. Elle souligne la difficulté d'exutoire pour une partie des collectivités varoises en déficit d'équipements, les capacités de stockage disponibles de l'espace provençal étant quasiment atteintes.
- Elle rappelle que le Plan fixe des objectifs de valorisation des déchets des ménages et des entreprises, et que seule l'atteinte de ces objectifs permettra de modérer l'accès au stockage et à la valorisation énergétique.
- Elle souligne que le Plan sera prochainement intégré au SRADDET par arrêté Préfectoral (pris le 15 10 2019), et donne une dimension d'aménagement du territoire à la planification, par exemple par la nécessaire prise en compte de l'enjeu « déchets et économie circulaire » dans les SCOT en cours de révision (notamment sur la création de grandes infrastructures d'accueil ou de valorisation des déchets, et l'anticipation foncière/droit des sols en conséquence).
- Elle dit l'importance des réunions par bassin, qui doivent permettre une mise en cohérence et un échange ouvert entre les acteurs dans une perspective d'autonomie et de gestion de proximité, même si une période transitoire est en cours pour permettre la création d'équipements.

**Madame Anne CLAUDIUS PETIT** poursuit en soulignant que l'atteinte des objectifs ambitieux du PRPGD, calés sur ceux de la Loi TEPCV, est de la responsabilité de tous, d'où l'intérêt de cette quatrième réunion, animée par la Région, ayant vocation à permettre les échanges sur les objectifs du Plan et les éventuelles difficultés que pourraient rencontrer les collectivités pour leur mise en œuvre.

**Madame Anne CLAUDIUS PETIT** commente la diapositive p4 qui évoque des constats régionaux préoccupants en insistant au passage sur le faible portage politique qui perdure parfois, mais ne manque pas non plus d'évoquer qu'en terme d'image le territoire régional s'est forgé au cours des échanges au sein des régions de France une bonne réputation pour son dynamisme en matière d'économie circulaire reconnu aujourd'hui à l'échelle nationale, notamment grâce à la PRECI lancée le 30 avril 2019 à L'Hôtel de Région.

**Madame Anne CLAUDIUS PETIT** souligne l'engagement des acteurs, les progrès du territoire et la variété des projets portés en citant notamment les actions suivantes :

- La mise en service de la plate-forme de mise en balles à La Môle destinée à réguler sur l'année l'apport de déchets du Golfe de Saint-Tropez vers l'UVE du SITCOMAT inaugurée en juillet dernier
- Le projet de création de ressourcerie portée par Toulon Provence Méditerranée ;
- La modernisation du réseau de déchetteries du Golfe de Saint-Tropez ;
- Le projet d'extension de la plateforme de gestion des végétaux à Tourves porté par le SIVED NG
- La mise en place d'une collecte de biodéchets et de déchets d'activités économiques sur le territoire de Dracénie Provence Verdon Agglomération ;
- La création d'une nouvelle installation de pré-traitement portée par le SMIDDEV ;
- Le programme de déploiement du recyclage et de gestion de proximité des biodéchets porté par la CC Cœur du Var ;
- La mise en œuvre d'une opération de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges du département des Bouches-du-Rhône ;
- L'étude sur centre de tri pour extension des consignes de tri portée par AMPM ;
- L'extension des Consignes de tri sur le pays salonais ;
- Le projet de réalisation d'une plateforme de compostage des biodéchets professionnels à Miramas

Enfin, **Madame Anne CLAUDIUS PETIT** souligne que la Région poursuit son travail d'accompagnement des territoires grâce à un ensemble de dispositifs, dont en premier lieu le projet LIFE pour lequel déjà 60 % des 135 opérations prévues ont été lancées.

Elle passe ensuite la parole à **Madame Delphine VITALI** pour présenter la vie du plan, les grandes orientations de planification régionale sur la thématique des déchets, et les programmes structurants engagés.

➤ Diaporama de présentation (slides 5 à 21)

1. Calendrier
2. Conclusions de la commission d'enquête publique
3. Rappel des grandes obligations du plan
4. Le découpage spatial et les préconisations à intégrer
5. L'accompagnement de la Région et les réseaux existants

**Arthur DE CAZENOVE** poursuit la présentation du diaporama

➤ Diaporama (suite)

6. Les orientations régionales appliquées aux maillages des infrastructures
7. La déclinaison sur le système provençal sur les principaux flux DND, DD, DI
8. Les fiches de l'ORD

**Des échanges avec la salle entrecoupent cette partie de la présentation qui sera adaptée par Delphine VITALI et Arthur De Cazenove.**

**Arthur DE CAZENOVE** présentera à l'occasion de ses prises de paroles les chiffres 2017 des indicateurs de suivi sur l'espace provençal : sur 1 612 000 T de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés (hors inertes et déchets dangereux), 39 % sont traités par valorisation matière, 31% partent en stockage, et près de 30% font l'objet d'une valorisation matière. C'est un territoire plutôt marqué par la valorisation énergétique et les chiffres montrent une stabilité de la production de DMA entre 2015 et 2017. Le taux

de valorisation est passé quant à lui de 26 % à presque 30 %. Néanmoins ces moyennes masquent des écarts très importants sur ce bassin (de 20 % à 50 % pour certains territoires).

Les besoins en équipements pour le bassin provençal concernent de nouvelles capacités de stockage dès 2020, la création d'au moins deux nouvelles installations performantes de tri d'emballages afin de permettre de répondre à la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri. De très forts enjeux pèsent également sur la valorisation organique et le territoire devra prévoir pour cela de développer près d'une dizaine de projets pour le traitement de 175 000 tonnes de biodéchets des ménages et gros producteurs.

**Arthur DE CAZENOVE** abordera également le contexte très tendu lié aux manques de capacités de stockage des déchets ultimes de la région, en cause la fin d'autorisation d'exploiter annoncée ou prématurée de certains sites ou la fermeture technique temporaire d'unité de valorisation énergétique (UVE Nice). 150 000 tonnes de déchets régionaux doivent trouver des exutoires hors Région (y compris DAE). De nouvelles capacités devraient être dégagées très prochainement (Les Pennes Mirabeau fin 2019 par exemple) ; 7 dossiers sont en cours d'instruction, certains pourront aboutir au mieux en 2021.

Les objectifs du Plan suivent la directive européenne et le paquet européen économie circulaire, dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement, en partant de la prévention (moins 10% sur les déchets ménagers et assimilés quel que soit le taux démographique soit moins 600 000 tonnes en 2025 à l'échelle régionale), en passant par la valorisation matière (de 40% à 65% en 2025) jusqu'au traitement ; avec une dégressivité des tonnages de déchets ultimes orientés vers les installations de stockage dès 2020 pour atteindre moins 50% en 2025.

#### ▪ Echanges avec les collectivités

**Monsieur Jean-François FOGACCI (SITOMAT)** interpelle la Région sur la réserve prévue de 100 000 tonnes nécessaires pour les risques et la nécessité de trouver d'autres solutions en cas de panne de four.

**Arthur DE CAZENOVE** rappelle que le plan prévoit, dans la situation de crise les catastrophes et les aléas techniques, une capacité de réserve pour assurer la continuité, tout comme la possibilité d'utilisation des UVE au maximum de leur capacité technique. Il convient aujourd'hui d'en tenir compte dans les nouveaux arrêtés, ces préconisations ne pouvant être rétroactives.

**Mme BAZERQUE** rajoute à ce sujet que le plan est prévu pour répondre à la gestion des déchets dans une « situation de croisière » et non pas, comme c'est le cas actuellement, apporter des réponses dans une situation de « crise ». Il s'agit bien d'une situation particulière que l'Etat tente de gérer au mieux dans des délais à courts termes.

Enfin, **Madame Anne CLAUDIUS PETIT** rappelle que des réunions mensuelles sont organisées avec l'Etat pour faire un point régulier sur la situation et exhorte les collectivités à s'exprimer sur cette question pour anticiper au mieux.

**Arthur DE CAZENOVE** poursuit la présentation sur les objectifs.

**Monsieur Jean-François FOGACCI (SITTO MAT)** fait remarquer qu'il doit faire face à d'importants problèmes de valorisation des DAE. Malgré le marché engagé, le prestataire lui a signifié ne pas pouvoir accepter la totalité. Selon lui, seul 30 000 tonnes sur les 60 000 tonnes prévus peuvent être traités.

**Arthur DE CAZENOVE** répond que ce problème tient compte de l'historique et il faut que les documents réglementaires s'adaptent en ce sens.

**Mme BAZERQUE** rajoute qu'il faut pour cela que l'exploitant fasse la demande auprès des services de l'Etat, qui pourra l'apprécier tant qu'il s'agit d'une demande de modification non substantielle.

**Monsieur VITEL** rappelle que les problèmes rencontrés aujourd'hui reposent principalement sur la difficulté de passer cette phase de transition. De nombreux projets à venir sont déjà inscrits et en cours de réflexion voire d'élaboration. Il est nécessaire de s'inscrire dans une posture plus positive dans la cadre d'une prise de conscience collective de cette question. Enfin, M. VITEL estime qu'il est bien entendu essentiel de s'entendre sur les orientations mais qu'il faut savoir aussi s'en accommoder si nécessaire et admettre qu'il faut du temps et la possibilité de déroger.

**Mme BAZERQUE** insiste sur les difficultés rencontrées pour exporter les déchets en dehors des limites régionales. Des négociations sont engagées au cas par cas avec les Préfectures limitrophes, dès lors que le principe de proximité est strictement respecté.

Elle souligne la grande difficulté que connaissent aujourd'hui le 06 et le 83, mais relativise l'importance de la crise : sur 2.8 Mt d'OMR, seules 150 000 tonnes restent à traiter sur d'éventuelles capacités résiduelles en région.

Mme Bazerque rappelle que la gestion des mesures dérogatoires au titre de la gestion de la crise ne relève, ni du PRPGD, ni de la Région, mais bien de la DREAL et des Préfets. Par ailleurs, il appartient aux seuls exploitants de proposer à l'Etat de déroger à un arrêté préfectoral en vigueur (sur le bassin de chalandise, sur la priorisation des déchets, sur les capacités autorisées). Ces dérogations ne peuvent être mises en œuvre à la demande des EPCI clientes ou bénéficiaires des mesures.

Mme Bazerque explique que les mesures dérogatoires sont transitoires, et que la DREAL est particulièrement vigilante au respect de la feuille de route du Plan, en particulier sur la limitation des capacités de stockage définies par bassin et aux horizons 2025-2030. Enfin, elle exprime la confiance de la DREAL dans la capacité des territoires à mettre en œuvre les objectifs du Plan.

**Monsieur Jean-François FOGACCI (SITTO MAT)** souhaite également attirer l'attention de la Région sur les difficultés rencontrées avec les Eco-organismes.

Il lui est rappelé sur ce point que ces informations peuvent être remontées par les agents de la région présents sur les territoires.

**Monsieur Jean-Luc LONGOUR (Président de la Communauté de Communes Cœur du Var)** salue le travail qui est réalisé par la Région, mais insiste sur la nécessaire implication des élus. Il rappelle que là où il a été possible de mener des actions et d'anticiper, cela a donné des résultats très encourageants. Sur son territoire, les engagements de tous ont permis de faire baisser le ratio d'OMr de 378 kg/hbt/an à 260 kg/hbt/an en quelques années.

**Monsieur VITEL** nuance ces propos et rappelle qu'il faut faire de très gros efforts de pédagogie et que de nombreuses incivilités demeurent encore. A ce titre M. VITEL insiste sur l'implication de la

Région dans ces domaines et rappelle que la COP d'Avance est devenue pour la Région et ses élus le cadre de référence.

**Monsieur Jean-Guy Di GIORGIO (Président du SITTO MAT)** souhaite répondre à M. LONGOUR que la réussite n'est pas égale sur tous les territoires en raison de leurs diversités, notamment en insistant sur les effets de l'urbanisation dense en opposition aux secteurs ruraux et sur les difficultés sociales associées.

**Monsieur André GUIOL (SIVED, Communauté d'Agglomération Provence Verte)** prend la parole et souhaite tout d'abord apporter des éléments d'actualité concernant le territoire du SIVEDNG. Il rappelle que l'enquête publique pour Ginnasservis est prévue en novembre et que ce site n'accueillera des déchets que lorsque Technovar sera opérationnel. Seul des déchets « ultimes » y seront acceptés.

L'étude complémentaire sur les biodéchets réalisée pour affiner le scénario de gestion des déchets retenu dans le cadre du projet Technovar sera rendue en novembre.

M. Guiol souhaite faire partager une observation sur les questions de financements du service et d'incitation : un effet sur la TEOM a été observé, si la taxe augmente le tri diminue.

Enfin, M. Guiol insiste sur les difficultés rencontrées en matière d'obtention de solutions de traitement. La gestion organisée par les services de l'Etat par quinzaine rend la situation particulièrement tendue, ne permet pas d'avoir une visibilité et sont très chronophages pour la collectivité qui est aujourd'hui « épuisée » et a beaucoup plus de mal à faire avancer les projets.

**Mme BAZERQUE** reconnaît que le Var fait preuve de dynamisme mais que la gestion des demandes de tonnages est particulièrement délicate tant elle fait l'objet d'un équilibre délicat sur le plan des autorisations d'exploiter. Pour ne pas dépasser le volume total du site, la DREAL joue sur l'augmentation des volumes annuels ce qui peut par ailleurs pénaliser la durée de vie.

Mme BAZERQUE profite d'avoir la parole pour également parler des projets qui avancent sur ce territoire et notamment de Ginnasservis qui a obtenu un avis favorable en CODERST du 9 octobre de même que les dossiers de Pierrefeu du Var et des Pennes Mirabeau.

**Monsieur MOUREN (AMPM)** insiste, comme M. DI GIORGIO, sur les difficultés que peuvent rencontrer certains territoires métropolitains pour mettre en œuvre des politiques en faveur de la gestion des déchets et notamment sur la disparité entre les zones rurales et les zones urbaines denses.

M. Mouren souhaite particulièrement intervenir sur l'urgence de traiter la question des déchets professionnels et d'avancer sur les exutoires. Il attend de ce côté-là une intervention forte de l'Etat en matière de répression.

**Monsieur Jean-François FOGACCI (SITTO MAT)** interpelle la Région sur la nécessité de travailler sur la question des déchets du tourisme en raison de l'importance des déchets produits par cette activité saisonnière très importante en région. Il propose par exemple que le comité du tourisme puisse participer à des travaux de la commission ou de groupes de travail.

**Madame Anne CLAUDIUS PETIT** rebondit sur le sujet des déchets du Tourisme. Elle indique que l'atelier déchets du Tourisme, organisé le 02 octobre 2017, a été en ce sens très riche et que le travail sur ce sujet fera l'objet de poursuites. Il a notamment été question de la communication à

avoir sur la diffusion des consignes de tri, en se reposant sur les offices du tourisme, ainsi que de l'harmonisation des consignes de tri et de la formation de l'ensemble des acteurs de la filière tourisme.

L'ordre du jour étant épuisé, **Madame Anne CLAUDIUS PETIT** conclut en remerciant l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et en les informant de la tenue d'une Commission Consultative de Suivi du Plan au mois de décembre, et de l'organisation de journées en faveur de la transition écologique et de l'économie Circulaire, les 16 et 17 décembre, à l'Hôtel de Région.

---

**Pièce jointe :**

- **Diaporama présenté par Mme Claudius Petit, Mme VITALI et M. DE CAZENOVE, Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur**

**A retenir :**

- Contexte très tendu lié aux manques de capacités de stockage de déchets ultimes.
- Difficultés de gestion des DAE par manque d'exutoires
- Fortes disparités de mises en œuvre des objectifs entre les zones urbaines denses et les zones rurales.
- Difficultés rencontrées avec les éco-organismes
- La collecte séparative et le choix du traitement des biodéchets est un enjeu important.
- Les déchets du tourisme demeurent une préoccupation
- Un constat encourageant : des projets structurants qui avancent et d'autres en cours de réflexion.